

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 25 octobre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Lionel LAVILLE, Bernard GUILLET et Patrick BARTHOU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Christophe GOURGUECHON qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marianick LAURAINÉ

Le procès-verbal du 19 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- 2021/10/01 - Adoption M57
- 2021/10/02 - Dissolution de la Caisse des Écoles
- 2021/10/03 - Achat broyeurs
- 2021/10/04 - Modification du Tableau de Classement de la Voirie communale
- 2021/10/05 - Traverse de bourg : relance du projet
- 2021/10/06 - Temps de travail du personnel
- 2021/10/07 - Devis SDEER
- 2021/10/08 - Point sur le fossé communal (broyage des herbes, curage fossés)
- 2021/10/09 - Élagage de la haie du lotissement (côté champs)
- 2021/10/10 - Point sur le Terrain Nougé
- 2021/10/11 - Rappel des règles du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)
- 2021/10/12 - Point sur la Commission Cimetière
- 2021/10/13 - Compte-rendu des réunions diverses
- 2021/10/14 - Pose des guirlandes de Noël (du 29/11 au 04/12)
- 2021/10/15 - Questions diverses

### **2021/10/01 - ADOPTION M57**

Changement de nomenclature comptable

Monsieur le Maire explique que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est en cours de déploiement et a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités (régions, départements, EPCI, communes, ...)

La nomenclature M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires : gestion pluriannuelle et fongibilité des crédits, gestion des crédits pour dépenses imprévues, possibilité d'amortir en année pleine ou

selon la règle du prorata temporis, ...

Un plan de comptes M57 abrégé est également mis à disposition des collectivités de moins de 3500 habitants. Outre la souplesse et l'amélioration de la qualité comptable qu'il apporte, le référentiel M57 est également porteur d'innovations majeures puisqu'il va permettre aux collectivités locales de viser la certification de leurs comptes et d'expérimenter le compte financier unique (CFU), document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

L'adoption de ce nouveau référentiel M57 n'entraîne pas de modifications importantes par rapport aux précédentes nomenclatures.

Le référentiel M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 et la commune peut bénéficier de sa mise en œuvre anticipée au 1er janvier 2022.

L'adoption volontaire du référentiel nécessite une délibération de l'organe délibérant en 2021 pour une application au 1er janvier 2022.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2022.

À l'unanimité l'assemblée approuve ce changement de norme comptable et le passage au nouveau référentiel M57, pour un plan de comptes abrégé.

### **2021/10/02 - DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Dans le cadre du Rapport Social Unique (ancien Bilan Social), il est apparu que La Caisse des Écoles de St-Seurin de Palenne était un établissement actif auprès de l'INSEE depuis le 25/12/1996. Il convient donc de procéder à sa dissolution et d'en informer l'INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre La Caisse des Écoles de St-Seurin de Palenne et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2021/10/03 - ACHAT BROYEURS**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour un broyeur multi-végétaux (branches de 10 cm maxi de diamètre :

- HERRIBERRY            4 464 € HT
- CHEVALERIAS           5 300 € HT

Ce matériel pourrait être loué aux particuliers de la commune.

Le conseil a une préférence pour celui d'HERRIBERRY mais il conviendrait de se renseigner auparavant sur les conditions de prêt (assurance) aux particuliers.

Pour un broyeur herbe et broussaille, la décision est différée en 2022.

### **2021/10/04 - MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

*Cette délibération de décembre 2020 n'a pas été envoyée au contrôle de légalité dans les temps, il convient donc de la reprendre.*

Monsieur le Maire :

- rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et voies communales, sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, du fait de la réalisation ou la réhabilitation de nouvelles constructions, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique,
- demande le changement d'appellation du chemin "d'Auvignac à Saint-Seurin" en rue de Leylandis
- ajoute qu'il convient d'incorporer au domaine public :

- dans le tableau de classement des voies communales à caractère de RUE, 180 mètres :
  - la rue des 3 Noyers d'une longueur de 150 mètres
  - l'impasse de l'École, qui dessert l'entrée et le parking des logements communaux, d'une longueur de 30 mètres ;
- dans le tableau de classement des voies communales à caractère de CHEMIN, 6 400 mètres :
  - le chemin de Port Barreau, 620 mètres
  - le chemin de la Gare, 100 mètres
  - le chemin du Chay, 560 mètres
  - le chemin de la Longée, 850 mètres
  - le chemin du Grand Cailleau, 400 mètres
  - le chemin "sur les Vignes", 950 mètres
  - le chemin du Fief d'Orville, 820 mètres
  - le chemin du Haut des Vignes, 1 000 mètres
  - le chemin des Prés d'Usseau, 1 100 mètres

- précise que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le linéaire de la voirie communale est porté à **11 780 m** (5 200 m + **180 m** + 6 400 m).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le nouveau tableau de classement qui n'a pas à être soumis à enquête publique,
- **décide** le changement de dénomination du chemin "d'Auignac à Saint-Seurin" en rue de Leylandis,
- **décide** le classement dans la voirie communale de :
  - de la rue des 3 Noyers : 150 m,
  - de l'impasse de l'École : 30 m,
  - du chemin de Port Barreau, 620 m,
  - du chemin du Ruissour, 100 m,
  - du chemin du Chay, 560 m,
  - du chemin de la Longée, 850 m,
  - du chemin du Grand Cailleau, 400 m,
  - du chemin des Vignes, 950 m,
  - du chemin du Fief d'Orville, 820 m,
  - du chemin du Haut des Vignes, 1 000 m,
  - du chemin des Prés d'Usseau, 1 100 m,
- **porte** le linéaire de la voirie communale à **11 780 mètres**,
- **charge** Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

## 2021/10/05 - TRAVERSE DE BOURG : RELANCE DU PROJET

Monsieur le Maire souhaite que la commission Voirie se réunisse avec M. AUBERT de Jonzac pour faire le point.

## 2021/10/06 - TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Il faut envisager le recrutement d'un ou plusieurs agents suite au départ en retraite de notre agent technique. À cet effet, il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures de travail. Monsieur le Maire propose

- 14 heures pour l'entretien voirie

- 4 heures pour le ménage des bâtiments

Par ailleurs, il propose également le versement d'une prime de départ proratisée, dans la limite autorisée du RIFSEEP, de l'ordre de 607,50 € brut.

Ces 2 propositions sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal qui charge Monsieur le Maire de procéder à la vacances d'emploi et au versement de la prime.

### **2021/10/07 - DEVIS SDEER**

Monsieur le Maire présente 2 devis reçus du SDEER pour de nouveaux candélabres à la Coinsonnée et au niveau du terrain Nougé.

Le conseil valide ces 2 devis à l'unanimité et opte pour :

- Paiement comptant pour le devis de 1 000,91 €
- Paiement en 5 annuités pour le devis de 6 219,94 €.

### **2021/10/08 - POINT SUR LE FOSSÉ COMMUNAL (BROYAGE DES HERBES, CURAGE FOSSÉS)**

Le fossé a été broyé et curé sur 2,6 km.

### **2021/10/09 - ÉLAGAGE DE LA HAIE DU LOTISSEMENT (CÔTÉ CHAMPS)**

L'entreprise chargée des travaux fera le nécessaire dès que leur matériel sera réparé (était en attente d'une pièce qui devait arriver ce jour).

### **2021/10/10 - POINT SUR LE TERRAIN NOUGÉ**

Une convention a été signée avec le géomètre et le SDEER. Les branchements eau et assainissement ont été faits. Il reste à faire l'électricité. Quelques réservations de terrain ont été faites oralement.

### **2021/10/11 - RAPPEL DES RÈGLES DU RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES)**

#### **RGPD : Les 5 règles à respecter**

- La protection réelle des données
- Le consentement du consommateur.
- Le vrai droit à l'oubli ou « droit à l'effacement »
- L'accès de l'utilisateur à ses données.
- Le délégué à la protection des données - DPO.

### **2021/10/12 - POINT SUR LA COMMISSION CIMETIÈRE**

La commission Cimetière s'est réunie le samedi 23 octobre. Les photographies ont été prises et la collecte des données a été effectuée.

### **2021/10/13 - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'Eau 17 et à une réunion sur la fibre pour laquelle existe un projet d'enfouissement courant 1<sup>er</sup> semestre 2022 (La gare et Fon Creusette). Fin 2023, tout le Département sera équipé avec la fibre.

### **2021/10/14 - POSE DES GUIRLANDES DE NOËL (DU 29/11 AU 04/12)**

La date sera fixée en fonction de la météo et de la disponibilité de chacun.

### 2021/10/15 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD : les 3 agriculteurs volontaires pour planter une haie ont reçu le courrier du Département.

Estivales 2022 et Eurochestreries : inscription aux 2 pour un cinéma en plein air et un concert dans l'Église.

Bernard GUILLET : soumet l'idée d'un échange de terrains entre la commune et Christian GOUIN pour planter des arbres, agrandir le fossé en bas du terrain et faire une retenue d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

### Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Marianick LAURAINÉ	Michel DROUILLARD
p/Christian GOUIN	Estelle PETIT	Hervé BOISSON
Lionel LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD <del>p/Christophe GOURGUECHON</del>	Bernard GUILLET
Patrick BARTHO	Bernard GUILLET <del>p/Stéphane GENAUDEAU</del>	